



## Mesures d'aide

Le programme **Mesures d'aide** pourrait être proposé à votre enfant à son entrée au secondaire ou au cours de ses premières années parmi nous. Il s'agit d'un programme qui permet aux élèves ayant eu des difficultés, en français et/ou en mathématiques au primaire, de pouvoir compléter le premier cycle du secondaire dans un groupe à effectif réduit bénéficiant de 2 cours supplémentaires en mathématiques et d'un support de proximité d'un technicien en éducation spécialisée. Ainsi, le programme **Mesures d'aide** est divisé en trois paliers qui correspondent à trois années scolaires. En **Mesure d'aide 1 (MA1)**, les élèves se voient suivre le programme d'enseignement de la première secondaire et en **Mesure d'aide 2 (MA2)**, ces derniers voient le contenu du programme de formation de la deuxième secondaire.

### Avantages du programme

- Accompagnement au niveau de l'organisation par le tuteur du groupe;
- Regroupement à effectif réduit;
- Enseignement adapté au groupe;
- Participation au programme math-sport de manière à optimiser les apprentissages en mathématiques;
- Choix d'une **VOIE** en MA1 et MA2 (artistique ou sportive).

### **ARTS**

Découverte des arts plastiques  
Courants artistiques et histoire de l'art  
Utilisation de médiums variés  
Artistes invités et visites de musées

### **SPORTS**

Découverte de multitudes de sports  
Techniques spécifiques  
Saines habitudes de vie  
Conférences et sorties sportives

Après son passage en **Mesures d'aide**, l'élève se voit face à trois différents débouchés pour la poursuite de ses études au secondaire.



#### ***Le parcours des formations semi-spécialisées (FMS)***

L'élève doit avoir les acquis de la 6<sup>e</sup> année du primaire.



#### ***Le programme de voie de la persévérance et de la culture (PRÉ DEP)***

L'élève doit avoir les acquis d'une deuxième secondaire ou avoir réussi deux cours sur trois entre le français, les mathématiques et l'anglais de deuxième secondaire.



#### ***Le programme régulier de troisième secondaire (DES)***

L'élève doit avoir les acquis d'une deuxième secondaire ou un équivalent (MA2).